



paiement des heures supplementaires

Par **henryrecor_old**, le **08/08/2007** à **17:19**

je suis cadre architecte d'une entreprise francaise travaillant essentiellement en chine. je suis donc expat. j'ai un contrat de travail qui stipule que je dois travailler 39 heures par semaine, sans precision d'heures sup. sur mes fiches de payes n'apparait pas la mention 35 heures plus 4 heures d'heures sup, il n'apparait que le salaire mensuel sur la base de 39 heures. Puis-je exiger le paiement de ces 4 heures en heures sup et a quel taux. cela dure depuis cinq annees.